

VOIX DE TRAVERSES

n° 21

bulletin d'information
Version électronique & papier
Octobre 2007



CASAS

Collectif d'Accueil pour les Solliciteurs d'Asile à Strasbourg



CASAS est soutenu par le Fonds Européen des Réfugiés

SOMMAIRE

Vous trouverez, dans ce nouveau *Voix de Traverses*, la réaction de notre président suite au récent projet de loi sur l'asile et l'immigration. Les conséquences visibles de l'actuelle politique d'immigration se font sentir jusqu'à notre porte. Pour preuve, les quatre arrestations en quatre jours aux abords de CASAS, sans parler des contrôles d'identité fréquents des personnes qui se rendent à CASAS et à la CIMADE. Pascale Adam s'insurge également contre cette politique, qui met particulièrement en danger les demandeurs d'asile en procédure prioritaire, avec le risque d'être renvoyés vers leur pays d'origine avant l'audience à la Commission des Recours des Réfugiés. Vous pourrez aussi découvrir le témoignage d'une famille en procédure prioritaire, qui peut être renvoyée à tout moment vers son pays d'origine. Et en dernière minute, le cas des demandeurs d'asile qui n'ont même pas le temps d'accéder à la Préfecture : la police les arrête avant et les considère comme des fraudeurs.

Nous nous devons de clamer notre indignation haut et fort, et de témoigner des dérives que nous constatons au quotidien. Ne nous laissons pas piéger par les amalgames du gouvernement en matière d'immigration, et continuons inlassablement à poursuivre nos missions d'information, de sensibiliser, et de défense du droit d'asile ! Bonne lecture à tous !

EDITO : COLERE !

Que la politique d'immigration soit particulièrement restrictive, nul ne peut en être surpris. Le Président de la République en a fait son principal argument de campagne et les mesures s'ajoutant à celles déjà initiées par le Ministre de l'Intérieur Nicolas SARKOZY du précédent gouvernement n'ont pas tardé.

Bercé par les envolées lyriques du candidat puis du Président, je m'étais plu à croire que ces diatribes ne concernaient pas la demande d'asile, tant était vantée la France, terre d'accueil de tous les opprimés

de la terre. Las ! Les loups sortent du bois et, comme ce charmant animal, la nuit, sans bruit, à pas feutrés.

Le chef de meute, en l'occurrence, c'est le député MARIANI dont les fortes convictions droitières ne sont plus à démontrer. A l'Assemblée donc, sur le coup de deux heures du matin, devant quelques loups assoupis, et avec la bénédiction bonhomme de Monsieur le Ministre HORTEFEUX, Monsieur MARIANI fait voter un amendement à la énième loi sur l'immigration, tendant à ramener le délai de recours devant la CRR de un mois à 15 jours !

Cela ne vous rappelle rien ? Déjà il y a deux ans, dans la torpeur de l'été, sur la foi d'un rapport d'une soi-disant spécialiste des questions d'immigration, le gouvernement avait tenté de faire passer ce délai d'un mois à 15 jours. Le tollé soulevé par une mesure qui réduit à néant toute chance de voir sa demande d'asile réexaminée par la Commission de Recours avait contraint le Ministre de l'Intérieur à retirer cette mesure du projet de loi alors en discussion.

En quoi est-ce moins scandaleux aujourd'hui ? Sans doute l'ivresse du succès, les sondages toujours favorables à une politique très droitière et la référence de plus en plus appuyée aux politiques les plus restrictives en matière d'immigration et de droit d'asile en Europe permettent toutes les audaces... jusqu'à l'ignominie.

En tout cas à CASAS, nous ne nous taisons pas et nous userons de toute notre force de conviction pour dénoncer cette hypocrisie qui consiste à confier à des sbires de bas étage le soin d'avancer les mesures les plus contestables, tandis que les responsables au plus haut niveau délivrent des discours lénifiants sur la France, terre d'asile !

Oui nous sommes en colère et nous le faisons savoir à nos représentants au Parlement. Puisse-nous cette fois encore arrêter la machine à broyer les demandeurs d'asile !

Jacques SCHEER

QUATRE JOURS, QUATRE ARRESTATIONS !

La famille V. est biélorusse. Elle est composée d'un couple, d'une petite fille de 8ans et depuis peu d'un petit garçon âgé de quelques jours. La famille a fui son pays pour des motifs politiques (le père était un opposant politique du Front Populaire Biélorusse). Après un premier rejet de leur demande d'asile, M. et Mme V. ont introduit une demande de réexamen sur la base de nouveaux éléments qui indiquent que la police les recherche toujours. Le recours a été rejeté sur ordonnance et la famille n'a pas été entendue en audience à la Commission des Recours. Un nouveau recours au Conseil d'Etat a été déposé mais ne protège pas la famille d'un renvoi. La Préfecture a envoyé une obligation de quitter le territoire à la famille, qui a été contestée avec le soutien d'un avocat devant le tribunal administratif ; l'audience a eu lieu le 10 septembre. Pour le moment, la famille attend la décision du tribunal.

Jeudi 13 septembre 2007

15h30 Appel de l'avocate de la famille V. de nationalité biélorusse. M. V. a été arrêté. Problème avec la jeune Karine, scolarisée dans une école proche de CASAS. Personne pour aller la chercher à la fin de l'après-midi, à 16h30. La mère a accouché dans la nuit d'un petit frère et se trouve encore en maternité. Le père se trouve en garde à vue. Il venait chercher son courrier à CASAS, mais la police l'a contrôlé peu avant la maison Casalis.

16h Suite à la mobilisation du Réseau Education Sans Frontières, de l'école et d'une famille amie, la petite fille a été recueillie à la sortie de l'école, sans bien comprendre pourquoi ce n'était pas son père qui était là.

17h45 La Cimade nous informe que M. V. vient d'arriver au centre de rétention de Geispolsheim. Il est conduit tout de suite au réfectoire pour prendre le repas.

18h20 Suite à diverses interventions, M. V. est libéré sur ordre de la Préfecture du Bas Rhin.

La famille B. est de nationalité russe, composée d'un couple dont le mari est d'origine azérie, et un enfant de 4 ans et demi. Ils sont arrivés en France en mai 2007, après avoir essuyé un refus de leur demande d'asile en Finlande. La préfecture les a placés en procédure de réadmission et le tribunal a confirmé la réadmission en Finlande. Ils souhaitent déposer une demande d'asile en France. Le mari et le fils sont de type caucasien et risquent d'être victime de discrimination en Russie où ils ont déjà été agressés à cause de leur origine.

Vendredi 14 septembre

14h Une jeune femme en pleurs sonne à la porte de CASAS. Mme B. nous explique que son mari a été arrêté le matin même, à coté de CASAS. Elle attendait dans la salle d'attente pour être reçue à notre permanence. Son mari était censé la retrouver à CASAS, mais une femme est venue lui dire que son mari était dehors avec la police. Elle est aussitôt allée le rejoindre et les policiers l'ont embarquée elle aussi. Peu de temps après, les policiers l'ont relâchée pour qu'elle puisse chercher son fils à l'école. Mais ils ont maintenu le mari en garde à vue.

17h L'école est avertie de la situation, le Réseau Education Sans Frontières intervient pour que la famille soit libre et réunie.

17h30 M. B. est transféré au centre de rétention de Geispolsheim. Malgré la mobilisation et les soutiens, la situation ne change pas.

18h30 Mme B. nous explique qu'elle a peur, et que ce n'est pas possible pour elle d'être reconduite. Elle veut juste faire une demande d'asile en France, et que son fils de 4 ans et demi puisse être protégé. Alors elle décide de se rendre chez des amis plutôt que de retourner à son hôtel par peur d'être arrêtée.

M. O., d'origine rom de Macédoine, est retourné dans son pays après le rejet de sa demande d'asile en France. Il pensait pouvoir mener une vie normale mais les persécutions en raison de son origine ont continué. Il est donc revenu en France trois mois plus tard. Il s'est fait arrêter avant d'avoir pu se rendre en Préfecture. Il est finalement libéré du centre de rétention et peut demander l'asile en procédure

prioritaire. Il est actuellement en attente d'une convocation à la Commission des Recours des Réfugiés, mais ce recours n'est pas suspensif. Il vit avec une réfugiée hongroise en concubinage.

Lundi 17 septembre

14h Appel d'une proche de M. O. Il a été arrêté par la police le matin même alors qu'il venait à notre permanence.

15h Contact avec l'avocate de Metz, défendant M. O. devant la Commission des Recours, contact avec un avocat à Strasbourg, en vain.

M. H., de nationalité bangladaise, a introduit un réexamen de sa demande d'asile en procédure prioritaire et attend l'audience à la Commission des Recours des Réfugiés qui aura lieu le 9 octobre. Juste avant l'été, il avait déjà passé 32 jours en rétention (durée maximale) et avait été libéré. A partir de ce moment là, il craignait de se rendre dans nos locaux de peur d'être arrêté à nouveau.

Mardi 18 septembre

10h M. O., rom de Macédoine, est transféré au centre de rétention de Geispolsheim.

14h M. H. de nationalité bangladaise vient déposer des documents pour son recours. Il est convoqué à Paris le 9 octobre.

15h Un ami de M. H. vient nous avertir qu'il s'est fait arrêté par la police vers la place de l'Homme de Fer.

17h M. H. est relâché.

Mercredi 19 septembre

M. V. est libre, mais en situation irrégulière. Il attend une réponse à son recours auprès du Conseil d'Etat.

M. B. est toujours au centre de rétention. Une requête en mesure provisoire a été déposée auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

M. O. est toujours au centre de rétention. Il attend la convocation à la Commission des Recours, mais sera peut être reconduit avant l'audience. Une requête en mesure provisoire va être déposée auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

M. H. est libre, et espère pouvoir se rendre à sa convocation du 9 octobre, et obtenir le statut de réfugié, s'il n'est pas arrêté à nouveau d'ici là.

Dernières nouvelles

M. B a été libéré du centre de rétention mais son statut n'a pas changé. Il est en situation irrégulière et peut à tout moment être renvoyé.

M. O a attenté à sa vie en apprenant qu'un vol vers la Macédoine était prévu pour lui. Pour le moment, il est au centre de rétention, en attendant un nouveau départ dès qu'il sera remis.

Alban DAMERY

ET SI ON METTAIT LA BARRE PLUS HAUT ?

La France a été récemment condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour absence de recours effectif en zone d'attente pour les demandes d'asile à la frontière.

Du coup, un article prévoit dans le nouveau projet de loi sur l'immigration d'introduire dans ce cas précis un recours suspensif (c'est-à-dire un recours qui, tant qu'il n'est pas jugé, empêche le renvoi forcé du demandeur dans son pays).

A la suite d'Amnesty France, nous avons alors sollicité les députés du Bas-Rhin, leur demandant de déposer un amendement visant à établir le principe d'un recours suspensif dans tous les cas, et notamment celui des demandeurs d'asile admis sur le territoire mais placés en procédure prioritaire. Venant de pays dits « sûrs », ces personnes ne se voient pas délivrer de titre de séjour et ne bénéficient ni d'une prise en charge en

Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile, ni d'aucune ressource, ni de la CMU. Mais la précarité qui les touche va bien au-delà de la précarité matérielle : dès que l'OFPRA s'est prononcé négativement sur leur dossier, bien qu'elles introduisent un recours devant la Commission des Recours des Réfugiés, elles ne sont plus protégées contre un renvoi forcé dans leur pays d'origine. Les contrôles policiers qui se multiplient aux abords des associations, le chiffre de 25 000 expulsions qui flotte dans l'air, les arrestations et leurs conséquences dramatiques, tout cela concerne ces personnes qui sont pourtant des réfugiés potentiels : en 2006, la Commission des Recours a reconnu la demande de personnes venant de pays sûrs à des taux très importants (Bosnie : 57% ; Géorgie : 32,6% ; Albanie : 25%).

L'amendement demandé a été déposé et retenu par l'Assemblée nationale, mais écarté ensuite par la commission des lois du sénat.

Et si, au lieu de faire du rase mottes sur le respect des droits humains à l'instar de ses voisins européens les plus restrictifs, au risque de mettre de nombreuses vies en danger et de se faire condamner encore et encore, la France, « pays des Droits de l'Homme », s'honorait de mettre la barre plus haut ?

Pascale ADAM-GUARINO

TEMOIGNAGE

L'Ukraine s'est proclamé pays démocratique en décembre 2004. Mais il faut parfois attendre longtemps pour que la démocratie s'installe réellement, d'autant plus si le pouvoir est en pratique confisqué par des personnes qui ne partagent pas cet idéal.

Et pourtant, la France, dans une décision de juin 2005 a décidé, sans trop savoir comment, que l'Ukraine était désormais un pays qui "veille au respect des principes de la liberté, de la démocratie et de l'état de droit, ainsi que des droits de l'homme et des libertés fondamentales" (Article 8 §2 de la loi du 11 décembre 2003).

Vous pouvez alors vous demander pourquoi je suis venu en France ?
Je ne le voulais moi-même pas vraiment...Je menais une vie tranquille à Odessa, une charmante ville de province. J'étais médecin pédiatre, directeur d'un hôpital pour enfant. Ma femme était médecin également, et professeur à l'Université Nationale de Médecine. Nos deux enfants faisaient des études. Nous avions des amis, une belle maison... Nous avions tout pour être heureux...

Mais tout a commencé au cours de l'année 2001, lorsque la responsable municipale de la santé a radié de la liste des bénéficiaires des soins gratuits les enfants de 0 à 3 ans et les handicapés âgés de moins de 16 ans et ce, en violation d'une décision du gouvernement ukrainien. C'était la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Je savais depuis longtemps qu'elle détournait l'argent de la santé publique, mais là, avec d'autres médecins-chefs d'Odessa, nous avons décidé de critiquer ouvertement la direction municipale de la santé.

C'est à partir de là qu'elle a commencé à me harceler. Elle m'envoyait toutes sortes d'inspecteurs à l'hôpital, pour vérifier le respect des normes incendie, sécurité, sanitaires...ce harcèlement m'a poussé jusqu'à l'infarctus...J'ai repris mes activités après avoir été hospitalisé plusieurs semaines. Elle a alors décidé d'employer des méthodes plus "radicales". Elle a organisé mon assassinat. Le 31 juillet 2002, un de ses hommes a tenté de m'étrangler dans mon bureau. Par chance, je m'en suis sorti grâce à des collègues alertés par mes cris. J'ai mis quelques temps à m'en remettre, grâce à l'aide de mes collègues et des patients qui m'apportaient leur soutien.

Mais après la "révolution" de décembre 2004, elle a réussi à se maintenir au pouvoir. Elle continuait à détourner de l'argent, mais tout le monde fermait les yeux. J'ai alors décidé d'évoquer publiquement ses pratiques. Elle m'a répondu en toute illégalité, en m'adressant des blâmes. J'ai porté ma cause devant le tribunal. Mais elle était si puissante, que même les juges devaient se plier à sa volonté. Ma plainte a été rejetée. J'ai fait un recours. Nouveau rejet.

J'ai alors décidé de m'adresser à la Cour Suprême. Mais cela n'a rien donné. Et je n'étais pas le seul médecin à subir des pressions parmi les médecins d'Odessa. Elle réussissait même à faire pression sur ma femme. J'ai alors déposé une plainte au parquet d'Odessa, pour l'ouverture d'une enquête criminelle. J'avais toutes les preuves de ce que j'avancais. J'ai tenu une conférence de presse en décembre 2006, pour informer la population de la ville sur la manière dont était dépensé l'argent public, qui devait servir à la médecine. En représailles, elle m'a fait licencier, me promettant que je ne pourrais plus jamais travailler à Odessa. J'ai déposé une nouvelle plainte, pour licenciement illégal.

Alors les menaces d'élimination physique ont commencé. Je recevais des appels anonymes. Les personnes menaçaient de s'en prendre à moi, à ma femme, à mes fils. Cela a duré plusieurs semaines. Je craignais pour ma vie, pour celle de ma famille. Nous avions peur. Nous n'osions plus sortir. Ma famille ne pouvait plus supporter toutes ces pressions. Poussés à bout, nous avons décidé de fuir. Il n'y avait pas d'autres solutions.

Et voilà comment nous sommes arrivés en France. Nous avons tout quitté pour pouvoir vivre en paix, dans un pays libre et démocratique. Nous avons perdu tout ce que nous avions là-bas.

Et pourtant, malgré toutes les preuves que j'ai apporté, on m'oppose le fait que l'Ukraine est un "pays sûr", démocratique et respectant le droit. Par principe, notre demande d'asile est a priori infondée. A l'OFPRA, notre dossier est traité de manière prioritaire. Mais après? Comment peut on me dire que l'Ukraine est un pays démocratique? Comment peut on me dire que la justice est libre et qu'elle fait son travail?

Et pourtant, en dépit de toutes les preuves que j'ai fourni à l'appui de ma demande d'asile, si l'OFPRA rejette ma demande, je n'aurai pas le droit à un examen juste et équitable de mon recours, car il n'est pas suspensif et qu'à tout moment, je pourrais être renvoyé vers l'Ukraine...Ne pensez vous pas que j'aurais droit à un recours suspensif?

La famille C. est actuellement en attente d'une convocation vers la Commission de Recours des Réfugiés. Elle risque d'être renvoyée à tout moment vers l'Ukraine.

Propos recueillis par Marion Michelin

EN BREF

Le site Internet de CASAS a fait peau neuve : www.casus.fr. Il est désormais actualisé régulièrement avec les dernières informations sur la situation des demandeurs d'asile à Strasbourg. Vous pouvez également faire un don en ligne, télécharger le rapport d'activité 2006 et les bulletins de *Voix de Traverses*. Si vous avez des suggestions, vous pouvez nous contacter et nous laisser un message.

DERNIERE MINUTE

Tout le territoire français est-il désormais une zone d'attente ?

En ce moment, huit demandeurs d'asile sont en rétention administrative au centre de Geispolsheim. Ils se sont fait arrêter dès leur arrivée en France, avant même d'avoir pu se rendre à la Préfecture pour déposer une demande d'asile. Ils sont considérés comme des fraudeurs. La principale conséquence, outre l'enfermement et le traumatisme lié à la privation de liberté, est le placement en procédure prioritaire et un examen accéléré par l'OFPRA. Ils ont donc beaucoup moins de chance d'obtenir le statut de réfugié à l'OFPRA et surtout, pas de possibilité de rester en France jusqu'à l'audience du recours. En effet, le recours suite à un rejet de l'OFPRA n'est dans ce cas pas suspensif et ils peuvent être renvoyés vers leur pays d'origine à tout moment. Faut-il que les demandeurs d'asile prennent contact avec la Préfecture avant même leur arrivée en France ? La multiplication des interpellations conduit directement à un recul sensible de la protection des demandeurs d'asile. Aujourd'hui en France, on expulse des hommes, des femmes et des enfants en danger de mort dans leur pays.

Alban DAMERY

CASAS remercie tous les bénévoles, stagiaires,
donateurs, sympathisants et amis, sans qui la lutte
pour la protection du droit d'asile ne serait qu'un vain mot.

CASAS remercie tous ses financeurs :



Le Fonds Européen pour les Réfugiés

La Région Alsace



Strasbourg

La DDASS du Bas Rhin

l'Etat

le Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Villes de :

Illkirch-Graffenstaden,
Schiltigheim
Hoenheim

Et aussi :



CAISSE D'ÉPARGNE
Et si une banque vous aide à vivre mieux ?

L'Union d'Entraide
L'Action Chrétienne en Orient

Collectif d'Accueil pour les
Solliciteurs d'Asile à Strasbourg
13 Quai Saint Nicolas
www.casas.fr tel : 03 88 25 13 03